



La Défense, le 14 septembre 2017

MESSAGE 2017 - 18

DENIGREMENT MEDIATIQUE OBSESSIONNEL : QUAND L'OBS ENFONCE LE CLOU

Dans un récent article publié ce jour, intitulé « *Le dossier noir des bavures policières* », le journal l'OBS vient abonder le flux de productions journalistiques sensationnalistes à la rigueur hasardeuse, entendant dénoncer des violences policières dont il est primordial de démontrer par tout moyen qu'elles sont légion, gravissimes et évidemment étouffées.

Il est dommageable de constater que pour certains journalistes, se faire les critiques obsessionnels des forces de sécurité intérieure relève en définitive du réflexe de Pavlov. A croire que dans certains milieux, les attaques rangées contre la police ou la gendarmerie constituent une condition essentielle d'honorabilité et de bien-pensance, totem indispensable à la survie dans des environnements se croyant éclairés.

Mais constituer effectivement un contre-pouvoir utile n'est pas donné à tout le monde, et encore faut-il le faire avec justesse et dignité. Or, le pathétique pamphlet de l'OBS n'échappe pas aux poncifs et caricatures racoleuses maladroitement masquées par une démarche pour le moins orientée.

Le début de l'article, se voulant coup de poing « Six balles, dont trois mortelles... » atteste de la volonté de frapper l'œil du lecteur, quand la mort d'un homme est mise au service du style d'un rédacteur avide de sensations. Le cas évoqué, comme d'autres, n'est pas encore éclairci par la justice, ce qui ne pose aucun problème de déontologie aux « investigateurs », le racolage ne s'accommodant guère de l'honnêteté intellectuelle.

D'ailleurs, le champ d'investigation des journalistes est large, puisqu'il s'agit là des « morts liées à l'intervention de la police ou des gendarmes ». Et nos sociologues en herbe de manier l'amalgame général, dans une confusion délibérément choisie : courses-poursuites, coups de feu, suicides en cellule... car tout est comparable quand il s'agit de « dénoncer », surtout les forces de l'ordre.

Cette enquête, qui procède d'un militantisme avançant à visage masqué derrière une pseudo démarche rationnelle, s'appuie notamment sur des « sites internet » (sic) et entend déblayer la voie à la découverte d'une « réalité inconnue » (sic). Ici, les journalistes sont clairvoyants, car la réalité, ils ne la connaissent pas (sur 94 décès supposés, ils ignorent l'état d'un tiers des procédures judiciaires subséquentes)...

Mais qu'importe, l'avis de sociologues est sollicité, les rédacteurs s'offrent le luxe d'interviewer la cheffe de l'IGPN, les imprécisions allant jusqu'à lui attribuer le prénom « Martine » p. 54, dont les propos se retrouvent malgré elle mêlés à un article insultant pour les policiers et l'institution.

La mauvaise foi n'a pas de limites pour nos investigateurs. Si les policiers ne sont pas assez condamnés, c'est que la justice est défailante, donc complaisante (les magistrats apprécieront).

Ainsi, quelques journalistes se permettent d'étriller tantôt l'exécutif, et présentement la justice. Voici des lettres de noblesses rudement gagnées pour les deux auteurs de ce papier, ou torchon, tant il est construit sur de l'imaginaire et de la mauvaise foi, qui dans un contexte lourd et difficile pour les forces de l'ordre, ne contribue pas à apaiser les relations police population, et encore moins à donner le sentiment d'une police respectée.

Le SCPN saisit le cabinet du ministre de cet « article » afin de solliciter une réponse publique appropriée, pour que les hommes et les femmes qui servent chaque jour la nation ne soient définitivement plus présentés comme des tueurs par une certaine presse.

Le Secrétariat Général du SCPN